

MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Le 13 avril 2021 à dix-huit heures trente.

le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 06/04/2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : M. Matéo MOREL, Mme Laurence SOULERAS, Mme Anne-Laure CIBERT, Mme Astrid ZANUTTO, M. Bernard GOLFIER, M. Florian PARRA, Mme Florence PAYS, M. Anthony FAVIER, M. Loïc MORTHON, M. Sébastien MONTALBAN, Mme Isabelle FAVIER, M. Florian DE OLIVEIRA et M. Patrick MARCADIÉ.

Absentes excusées : MMES Stéphanie BURIAS et Muriel DELAGE.

Pouvoir: Mme Muriel DELAGE à Mme Florence PAYS.

Autre personne présente : Mme Sophie PRODEL, Secrétaire de mairie.

I-I°) Election du secrétaire de séance :

Mme Anne-Laure CIBERT a été désignée secrétaire de séance.

1-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2021:

Le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2021 a été adopté à l'unanimité.

1-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Personnel	12/04/2021	Arrêté n°24/2021 portant avancement d'échelon à la durée unique de Mme Audrey SERGERE à compter du 12 avril 2021.
Personnel	12/04/2021	Arrêtés n° 25 à 32/2021 portant attribution de l'IFSE aux 8 agents communaux à compter du 1er avril 2021.
Elections	12/04/2021	Réponse négative au Préfet pour le maintien des élections départementales et régionales.

M. le Maire précise que concernant la mise en place du régime indemnitaire pour le personnel communal, la délibération avait été refusée par le comité technique du centre de gestion lors d'un premier examen. Après avoir effectué les modifications demandées, un avis favorable a été donné par ce comité technique le 30 mars 2020.

Concernant les élections départementales et régionales, M. le Maire explique qu'il sera nécessaire de demander des assesseurs supplémentaires compte-tenu de l'obligation d'avoir 2 bureaux de vote le même jour. Le conseil scientifique préconise que les assesseurs choisis soient des personnes vaccinées.

II-I°) Fixation des taux des taxes directes locales pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir les taux portés dans la colonne - TAUX VOTÉS - de l'état intitulé « État de notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2021 », à savoir :

Taxe Foncière (bâti)

37.18 %

Taxe Foncière (non bâti)

82.21 %

II-2°) Vote du budget primitif 2021 - Commune

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence SOULERAS pour présenter au Conseil Municipal le Budget Primitif 2021 de la Commune.

Arrivée de Bernard GOLFIER à 18h51.

Les propositions sont les suivantes :

Section de fonctionnement :

En dépense : 540 473.00 € En recette : 540 473.00 €

Le détail des subventions versées aux associations est abordé :

Pour les associations extérieures à la Commune, une subvention est versée uniquement si réception d'une demande.

Toutes les associations communales avaient à rendre un dossier de demande de subvention. Ces dossiers ont tous été rendus à la mairie sauf celui de l'USL.

Le comité de jumelage se voit diminuer sa subvention à 300€, somme identique pour toutes les associations de la Commune, hormis l'USL, l'AMAP et la société de chasse St Hubert.

L'AMAP et la Société de chasse se voient attribuer une subvention de 150€ chacune, expliquée par le fait que ces 2 associations n'organisent pas de manifestations.

L'USL n'ayant pas renvoyé le dossier de demande de subvention, M. le Maire a pris contact avec le Président qui ne souhaite pas remplir ce document et donc de fait n'accepte pas la subvention.

M. le Maire propose soit de voir avec le bureau de l'association, soit de verser une subvention de 100 €.

Mme Laurence SOULERAS propose de prendre contact avec les membres du bureau de l'association.

- M. Loïc MORTHON est du même avis.
- M. le Maire propose de voter le montant qui été prévu, à savoir 600 € et de voir avec les membres du bureau.
- M. Patrick MARCADIÉ propose aussi de rencontrer les membres du bureau pour « crever l'abcès ».

Mme Astrid ZANUTTO explique que le Président ne prend pas la décision pour lui mais pour le Club et qu'il faut voir avec les autres membres ce qu'ils en pensent.

Mmes Laurence SOULERAS et Isabelle FAVIER expliquent que l'entente des jeunes ne demande jamais de subvention et qu'une demande de DALD versée par le Département peut être faite lors de l'organisation de certaines manifestations.

Le montant total des subventions votées est de 3 480 € pour l'année 2021

Section d'Investissement :

En dépense : 438 681.00 € En recette : 438 681.00 €

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité des membres présents :

Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2021 de la Commune.

Approuve l'Etat des Subventions.

II-3°) Vote du budget primitif 2021 – Assainissement

M. le Maire donne la parole à Mme Laurence SOULERAS pour présenter au Conseil Municipal le Budget Primitif 2021 de l'Assainissement :

Les propositions sont les suivantes :

Section d'exploitation:

En dépense : 45 373.00 € En recette : 45 373.00 €

Section d'Investissement :

En dépense : 320 736.00 € En recette : 320 736.00 €

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le Budget Primitif de l'exercice 2021 de l'Assainissement.

II-4°) Indemnité de gardiennage de l'Eglise année 2021

Le Conseil Municipal fixe l'indemnité annuelle brute allouée au garde-église à 479.86 € pour l'année 2021. Cette indemnité sera prélevée sur le crédit inscrit à l'article 6282.

M. Anthony FAVIER demande qui décide de ce montant. M. le Maire lui répond que le montant est fixé annuellement par les services de l'état.

III-1° Rapport des Commissions:

Commission Finances et Affaires Générales :

Mme Laurence SOULERAS explique que la commission s'est réunie pour la préparation des budgets.

Commission Actions Sociales et Affaires économiques :

La commission ne s'est pas réunie.

Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture:

La commission ne s'est pas réunie. M. Bernard GOLFIER précise qu'il est dans l'attente du matériel commandé (débroussailleuse).

Commission Scolaire et Culturelle:

Mme Astrid ZANUTTO explique que suite à la fermeture de l'école, le personnel a effectué du rangement et du tri au 1^{er} étage ainsi que dans la cave.

La commission se réunira le 27 avril avec pour ordre du jour le règlement et les tarifs de la cantine, ainsi que l'aménagement des classes.

Des travaux sur les sanitaires du rez de chaussée vont avoir lieu pendant les vacances d'avril.

La volière du poulailler est presque finie d'installer.

Commission Fêtes, Sport et Associations:

MM. Florian DE OLIVEIRA et Loïc MORTHON informe que le Crédit Agricole a attribué une subvention de 250€ au Comité des Fêtes pour l'achat de tee-shirt.

Une décision sera prise rapidement sur le maintien ou l'annulation de la fête de la friture.

Commissions intercommunales:

Aucune commission ne s'est réunie.

M. Matéo MOEL informe les membres du conseil municipal du départ de la Directrice Générale des Services de la « Communauté de Communes Plaine Limagne » pour la « Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ».

III-2°) Communications du Maire:

Réunion sur le PLUi avec le Cabinet VERDI :

M. le Maire fait état de la réunion de concertation et de présentation du PLUi qui a eu lieu en mairie mardi 6 avril 2021 avec le Cabinet VERDI. Le PLUi sera effectif dans 2 ans, Une enquête publique aura lieu avant la fin de l'étude.

Projet de maison des Associations:

M. le Maire présente un diaporama des plans pour la future maison des associations réalisés par un cabinet d'architecte.

M. Loïc MORTHON demande si un bureau est forcément nécessaire.

Mme Laurence SOULERAS propose d'installer l'Assistante Sociale dans ce bureau ou dans la grande salle de cette future maison des associations.

- M. Anthony FAVIER demande si ce bâtiment sera entièrement neuf, ou si une réfection de l'ancienne caserne est prévue. M. le Maire lui répond que ce sera un bâtiment neuf, une réfection serait beaucoup plus onéreuse.
- M. Bernard GOLFIER explique que la structure de l'ancienne caserne sera cependant conservée pour être installée ailleurs.
- M. le Maire donne un cout approximatif de ce projet, 300 000 € avec un taux de subvention d'environ 55 %.

Projet Bus Harry Potter:

M. le Maire présente un diaporama sur un projet d'installation d'un gîte atypique sur la Commune. Il s'agit d'un bus sur le thème Harry Potter avec un terrain de Quidditch.

Mme Laurence SOULERAS est plutôt réservée sur ce projet.

M. Patrick MARCADI demande si Harry Potter est toujours d'actualité. Mme Florence PAYS lui répond que oui et qu'un magasin a même été ouvert sur ce thème à Clermont-Ferrand.

Mme Isabelle FAVIER demande si un financement de la Commune sera nécessaire. Il lui est répondu que la Commune devra juste fournir un terrain, celui de la rue de la Jonchère qui est en cours d'acquisition par exemple.

Mme Anne-Laure CIBERT indique que la location du terrain sera payante.

Mme Astrid ZANUTTO explique que lors d'une réunion un projet de Tiny House avait été évoqué sur le terrain de la rue de la Jonchère et que ce bus est dans le même esprit de logement insolite.

M. le Maire explique que les demandeurs ont déjà créé une maison AirBNB en Normandie sur le thème Harry Potter depuis une dizaine d'année.

Mme Anne-Laure CIBERT indique que des animations seront faites toute l'année en lien avec les commerçants de la Commune sur différents thèmes comme par exemple Halloween.

- M. le Maire rappelle que Harry Potter a une renommée mondiale.
- M. Loïc MORTHON précise qu'il n'y aura pas de coût financier pour la Commune, juste la viabilisation du terrain qui aurait été faite de toute façon, même sans ce projet.
- M. Anthony FAVIER se pose des questions sur la longévité de ce projet.
- M. le Maire explique que les demandeurs ont contacté 3 communes, Limons, St Sauve et Saint Eloy les Mines.

Mme Florence PAYS ET MM. Florian PARRA, Florian DE OLIVEIRA indiquent qu'avec le futur passage de la voie verte, ce projet peut amener d'autres idées comme une aire de jeux sur le même thème.

M. le Maire demande un avis consultatif : 3 absentions et 10 personnes pour.

Report du BAFA:

M. le Maire indique que suite aux dernières mesures sanitaires, la session du BAFA qui devait se tenir à la salle des fêtes de Limons du 10 au 17 avril a été annulée et sera reportée ultérieurement.

Pacte de gouvernance :

M. le Maire explique que dans la cadre du pacte de gouvernance mis en place par la « Communauté de Communes Plaine Limagne » afin de mutualiser les coûts d'achat de matériel ou de personnel, une secrétaire de mairie sera recrutée pour palier aux besoins de remplacements (maladie) dans les mairies de la CCPL.

Concernant l'installation des décorations de noël, une demande a été faite à la mairie de Puy-Guillaume pour une éventuelle utilisation de leur matériel.

Mme Anne Laure CIBERT explique que la nacelle de Puy-Guillaume est louée avec 2 agents de la ville.

M. Anthony FAVIER propose de voir avec Kiloutou ou Loxam, le coût d'une location.

M. le Maire indique que dans cette éventualité, M. Vincent SERGERE passera le CACESS nécessaire.

III -3°) Questions diverses:

- Suite à sa précédente demande, M. Anthony FAVIER se voit informer qu'un miroir sera installé aux Moussouves pour sécuriser le carrefour.
- M. Patrick MARCADIÉ fait part de la proposition de M. Valentin PRADEL d'exposer des mobylettes anciennes lors de la fête de la friture. Une réponse lui sera donnée après décision du maintien ou de l'annulation de cette festivité.
- Mme Astrid ZANUTTO fait part du contact qu'elle a eu avec M. Fabrice QUONIAM de Saint-Priest Bramefant, commerçant ambulant spécialisé dans la vente de fruits et légumes, qui souhaitait un emplacement à l'AMAP. Une réponse négative lui a été donnée, les produits vendus n'étant pas locaux (Maroc, Espagne) et n'entrant donc pas dans la démarche de l'AMAP.

La séance est levée à 20h40.

Anne-Laure CIBERT,

Secrétaire de séance

Matéo MOREL

Maire de Limons